

PANORAMA [2017 2019]

VERS UN PLAN

D' ACTIONS

[Panorama 2017-2019], qui s'inscrit dans le contexte national des SODAVI, a permis de prolonger et d'approfondir les échanges et les propositions élaborées par les participants lors des deux journées professionnelles de 2017 à Clermont-Ferrand. **12 groupes de travail**, un par département, d'octobre 2018 à novembre 2019, ont été organisés autour de 3 grandes commissions et dans lesquels les collectivités territoriales se sont impliquées. **Ces groupes de travail** ont permis de réunir plus de **200 acteurs** des arts visuels de la région Auvergne-Rhône-Alpes – artistes, structures culturelles, représentants de collectivités, élus, professionnels des arts visuels, collectionneurs, galeries d'art... Ces échanges ouvrent à un **plan d'actions** en vue de renforcer la **structuration** du secteur des arts visuels et le **dynamisme** de la scène artistique en Auvergne-Rhône-Alpes.



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

AC//RA
art contemporain en Auvergne - Rhône-Alpes

A Les Écoles
D supérieures
É d'art
R Auvergne
A Rhône-Alpes

Économie de l'art *Économie de l'artiste et des acteurs culturels: comment créer et produire des formes économiques innovantes? Notre territoire pourrait être exemplaire et pilote sur des sujets tels les liens entre les sphères publiques et privées ou le développement des lieux de production.*

4 GROUPES DE TRAVAIL

11 octobre 2018
La Serre

(Saint-Étienne)

Comment créer, produire et accompagner de nouvelles formes économiques, alliant public et privé, entre les structures, les artistes et les collectivités?

14 février 2019
Musée d'art

Roger Quilliot

(Clermont-Ferrand)

Comment créer et financer des ateliers, des lieux de travail et de production pour les artistes vivant en région?

5 juin 2019

Centre de Congrès
Le Manège

(Chambéry)

Quels liens peuvent être développés entre les arts visuels et les autres secteurs économiques en vue de promouvoir une économie de l'art transversale?

6 novembre 2019
Mairie

(Civrieux)

Comment pérenniser les emplois culturels sur les territoires, en vue d'une scène artistique régionale forte?

Faire société ou comment les arts visuels ont un rôle majeur dans la construction des individus, de la culture et de la société. Les acteurs culturels sont experts des territoires dans lesquels ils s'inscrivent : ils doivent donc être perçus comme tels et avoir leur place dans la réflexion sur le devenir de ces territoires.

4 GROUPES DE TRAVAIL

5 novembre 2018 Musée d'art contemporain (Lyon) Considérant que les arts visuels peuvent indéniablement imprégner et enrichir le territoire d'Auvergne-Rhône-Alpes, comment faciliter et intégrer la présence de projets artistiques dans la société civile ? Comment valoriser	les compétences des acteurs dans chaque étape de la vie du citoyen, qu'il soit rural ou citadin ? 28 mars 2019 Espace d'art contemporain Les Roches (Chambon-sur-Lignon) Quel est le rôle d'un artiste aujourd'hui ? Quelle est l'inscription	politique, culturelle, sociale et territoriale d'un artiste aujourd'hui quand il est dans un territoire rural ou éloigné ? 25 septembre 2019 Conservatoire (Saint-Flour) Comment soutenir, faciliter les relations entre les acteurs des politiques des arts visuels	hors des métropoles ? Quels diagnostics peuvent faire les élus, les chefs de projets, les artistes... ? 26 septembre 2019 Hôtel de Ville (Valence) Comment renforcer et faciliter la visibilité du travail de l'artiste, depuis le local jusqu'au national ?
--	---	--	---

Transmission et formation – se déployant tout au long de la vie – ou comment nous sommes tous acteurs d'un processus qui concerne l'éducation primaire et secondaire, la formation initiale et professionnelle, l'enseignement supérieur et la recherche, la diffusion et la médiation.

4 GROUPES DE TRAVAIL

6 décembre 2018 École supérieure d'art et design (Grenoble) Circulation des savoir-faire et compétences : quels outils /balises pour se repérer dans l'éco-système de la création à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour les artistes et les professionnels ?	4 juillet 2019 Hôtel du Département (Moulins) Quelle place pour la médiation dans les projets artistiques et culturels ? Quelles fonctions l'artiste peut y prendre ?	17 octobre 2019 Fondation Salomon (Annecy) Comment faciliter tout au long de leur vie professionnelle la formation des acteurs des arts visuels (artistes, salariés, indépendants, élus...)?	25 octobre 2019 Hôtel du Département (Privas) Quels liens possibles entre les professionnels des arts visuels et les pratiques amateurs ?
---	---	--	---

SYNTHÈSE

DES GROUPES

DE TRAVAIL

Un souhait émis lors de Panorama [2017] et unanimement repris lors de Panorama [2018-2019] :

la création d'une plateforme numérique collaborative régionale qui s'adresse aux professionnels des arts visuels et au grand public, qui **favorisera une structuration professionnelle du secteur**

et facilitera le développement de liens entre les acteurs.

Outre la centralisation d'informations à l'échelle régionale et le recensement de l'actualité de l'art contemporain, la plateforme comportera des « Ressources » (création de nouveaux contenus spécifiques répondant aux besoins des acteurs.)

*Création d'un **Pôle Arts Visuels**, qui aurait pour missions :*

- de **structurer et fédérer** tous les acteurs des arts visuels,
- de devenir **l'interface régionale** pour le secteur,
- de se constituer en un **centre de ressources** pour l'ensemble des acteurs publics et privés.

Le Pôle regroupera à la fois des personnes physiques et morales et serait organisé en collèges qui mèneront des travaux tout au long de l'année, permettant ainsi de renforcer les liens entre acteurs.

PRINCIPES GÉNÉRAUX

1. Permettre à la culture de se diffuser dans tous les services des collectivités
2. Assurer la continuité de l'éducation artistique et culturelle
3. Renforcer la visibilité du travail des artistes
4. Renforcer la diffusion du travail des artistes en milieu rural
5. Renforcer l'implantation de lieux de production
6. Favoriser la mobilité des artistes

LE PÔLE, PREMIERS CONTOURS

a. Structurer

1. Constituer une équipe, chargée de la diffusion et de l'accompagnement des acteurs en regroupant et consolidant l'existant.
2. Rédiger une Charte qui permettra de réunir les acteurs et d'affirmer les contours de leur action commune.
3. Réaliser un diagnostic qui valorisera l'existant en vue de développer le mécénat, et encourager la mutualisation (matériaux, compétences...).
4. Créer un centre de ressources et formation.
5. Créer des outils pédagogiques à destination des experts-comptables, des entreprises et des acteurs du territoire.

b. Fédérer et animer

1. Organiser des temps d'échange et de rencontre intersectoriels.
2. Favoriser la mise en commun d'expériences.
3. Renforcer les liens entre l'art et l'économie.
4. Créer un outil de ressources et de dialogue qui permettrait d'encourager les échanges entre les acteurs en vue de co-construire des projets artistiques.
5. Identifier les structures ressources pour les pratiques amateurs.

c. Former

1. Créer une formation adaptée pour les acteurs notamment en s'appuyant sur le Contrat Objectif Emploi Formation (COEF).
2. Développer des programmes de formation continue pour les artistes.
3. Identifier des personnes référentes sur les territoires en vue de former et d'informer sur les questions de médiation.
4. Former les coordinateurs de l'éducation artistique et culturelle.
5. Faciliter l'insertion des étudiants et des jeunes diplômés, notamment en travaillant avec les écoles d'art de la région pour faciliter leur insertion à travers les projets d'éducation artistique et culturelle.

d. Assurer une veille

1. Produire une évaluation (chiffrée et qualitative) de l'impact de la présence artistique.
2. Produire une étude qualitative et quantitative sur l'emploi culturel.
3. Identifier les besoins des acteurs quant à la formation professionnelle.
4. Identifier des expériences ressources exemplaires.

e. Fédérer les politiques culturelles

1. Organiser des temps d'échanges réguliers avec les collectivités et créer de nouveaux outils d'évaluation économique permettant aux acteurs de mieux valoriser leurs actions.
2. Sensibiliser les métropoles et les communautés de communes sur leur capacité à favoriser la création d'ateliers/résidences sur leurs territoires.
3. Sensibiliser les collectivités et l'État à une meilleure visibilité des aides de soutien à l'emploi.
4. Sensibiliser le secteur privé sur la question de la place de l'art et de l'artiste.
5. Réaffirmer l'importance et la nécessité d'impliquer les artistes dans la reconversion des espaces urbains et ruraux en vue d'y implanter des ateliers.
6. Créer un fonds de solidarité qui viendrait soutenir l'emploi culturel.

f. Soutenir l'innovation des acteurs

1. Favoriser l'auto-évaluation de l'impact économique des structures arts visuels.
2. Favoriser la mutualisation entre les acteurs (matériaux, transports, projets, etc.).

LES

PROPOSITIONS

COMMISSION « ÉCONOMIE DE L'ART »

- 01 Rédiger une Charte des bonnes pratiques**
Rédaction et officialisation d'une charte pour valoriser l'écosystème des arts visuels en intégrant lieux publics et privés.

- 02 Créer un bureau d'accompagnement, de ressources et de promotion des arts visuels**
Entité qui valorisera l'existant à travers un diagnostic du secteur, en vue d'encourager la mutualisation (matériaux, compétences...), et de développer le mécénat.

- 03 Créer des outils de mesure et d'évaluation**
Les structures en charge des arts visuels doivent se doter d'outils de mesure et d'évaluation de leur impact économique.

- 04 Créer des outils pédagogiques « Mécénat »**
Conception de supports spécifiques à destination des experts-comptables, des entreprises et des acteurs du territoire.

- 05 Favoriser la mobilité des artistes**
Nouer des relations avec des artistes étrangers à travers une plateforme d'échange d'ateliers et/ou de dispositifs spécifiques.

- 06 Sensibiliser les métropoles et les communautés de communes**
Organisation de temps d'échange et de rencontre avec les collectivités afin de les sensibiliser sur leur capacité à favoriser la création d'ateliers/résidences sur leurs territoires.

- 07 Reconvertir des espaces urbains et ruraux**
Réaffirmer l'importance et la nécessité d'impliquer les artistes dans la reconversion des espaces urbains et ruraux en vue d'y implanter des ateliers.

- 08 Organiser des temps d'échange et de rencontre intersectoriels**
Créer des moments d'échange entre les secteurs des arts visuels et de l'économie, qui pourraient se manifester par des lieux de travail partagés ou par l'organisation d'événements.

- 09 Renforcer les liens entre l'art et l'économie**
Animer les territoires pour identifier et construire des passerelles entre les mondes de l'art et de l'économie, en vue de mettre les acteurs en réseau.

- 10 Sensibiliser les collectivités et l'État à une meilleure visibilité des aides de soutien à l'emploi**
Un travail devra être mené avec l'État et les collectivités territoriales en vue d'une meilleure visibilité et compréhension des aides de soutien à l'emploi sur les territoires.
- 11 Produire une étude qualitative et quantitative sur l'emploi culturel**
L'étude porterait sur l'emploi culturel, les besoins en compétences et les ressources humaines mutualisables, dont les critères devront être définis en amont par les acteurs.
- 12 Créer un fonds de solidarité qui viendrait soutenir l'emploi culturel**
Ce fonds de solidarité, alimenté par les collectivités territoriales, les institutions et la sphère privée viendrait soutenir l'emploi culturel sur les territoires.

COMMISSION «FAIRE SOCIÉTÉ»

- 01 Créer un centre de ressources et formation**
Le centre délivrerait une information complète et disponible pour tous les acteurs.
- 02 Sensibiliser les élus et les services des collectivités**
Organisation de temps d'échange réguliers avec les collectivités et création de nouveaux outils d'évaluation permettant aux acteurs de mieux valoriser leurs actions.
- 03 Sensibiliser le secteur privé**
Inciter les décideurs qui rédigent les appels d'offres d'aménagement du territoire à inscrire dans le cahier des charges la question de la place de l'art et de l'artiste.
- 04 Identifier des expériences ressources exemplaires**
En s'appuyant sur la plateforme AC//RA, identifier et structurer des expériences ressources exemplaires de projets dans la société civile.
- 05 Renforcer la diffusion du travail des artistes en milieu rural**
Faciliter l'échange d'informations entre les différentes échelles territoriales (locale, départementale et régionale).
- 06 Créer des résidences spécifiques aux arts visuels**
Ces résidences pourraient s'inspirer du dispositif CLEA (Contrat Local d'Éducation Artistique).
- 07 Créer un outil de ressources et d'échanges**
Entité qui permettrait d'encourager les échanges entre les acteurs en vue de co-construire des projets artistiques.
- 08 Favoriser la mise en commun d'expériences**
Organiser des rencontres thématiques sur les territoires à travers l'organisation de rencontres thématiques, mêlant les acteurs des arts visuels dans leur diversité.

- 09 Renforcer l'implantation de lieux de production**
Favoriser la rencontre entre les sphères publiques et privées en vue de créer de nouveaux lieux sur les territoires.
-
- 10 La Culture doit infuser tous les services des collectivités**
Favoriser la co-construction de projets artistiques sur les territoires en y associant les différents services des collectivités territoriales.
-
- 11 Favoriser la mutualisation entre les acteurs**
Le Pôle pourrait servir d'appui et de relai pour renforcer la mutualisation des moyens de transport en vue de favoriser le déplacement des professionnels et des publics.
-
- 12 Évaluer l'impact de la présence artistique**
Cette évaluation chiffrée et qualitative sur le territoire régional facilitera la prise en compte des arts visuels par les élus.
-
- 13 Renforcer la visibilité du travail des artistes**
Déterminer et inventer les dispositifs qui permettraient aux artistes d'inscrire durablement leur travail sur les territoires dans les modalités de la vie quotidienne.
-
- 14 Favoriser le squat des lieux désaffectés**
La situation de la Hollande pourrait être inspirante.
-

COMMISSION « TRANSMISSION ET FORMATION »

- 01 Constituer une équipe, chargée de la diffusion et de l'accompagnement des acteurs, qui s'appuierait sur les acteurs**
Regrouper et consolider les pôles de ressources existants qui serviront de relais à l'équipe du Pôle.
-
- 02 Organiser des temps d'échange et de rencontre**
Créer des moments de rencontre et d'échange entre les acteurs des arts visuels en vue de faciliter le partage d'expériences et l'analyse des pratiques par corps de métiers, le développement de collaborations avec les sphères sociales, culturelles et éducatives.
-
- 03 Créer une formation adaptée pour les acteurs**
Promouvoir une formation adaptée aux besoins des artistes et des professionnels en s'appuyant sur les acteurs du territoire qui intégrerait la dimension économique et la question de la médiation.
-
- 04 Rédiger un cahier des charges pour les résidences**
Sa rédaction permettra de fixer un cadre général pour les résidences de production, tout en laissant une souplesse aux structures pour les contenus liés à la médiation et au rôle de l'artiste afin de s'adapter aux réalités du terrain.
-

05 Développer des dispositifs de pratiques de médiation mobiles et nomades

Dans le cadre d'un Pôle Arts Visuels, ces dispositifs, en s'appuyant sur l'expérience des professionnels, seraient appliqués sur les territoires qui présentent des manques avec le nécessaire soutien des collectivités.

06 Créer une formation adaptée pour les acteurs

À partir des besoins exprimés par les acteurs et en s'appuyant sur le Contrat Objectif Emploi Formation (COEF), concevoir des formations spécifiques qui mêleraient artistes et professionnels en y associant les différents opérateurs de compétences.

07 Développer des programmes de formation continue pour les artistes

Ces formations, accessibles tout au long de leur carrière professionnelle, pourraient prendre la forme de résidence dans plusieurs lieux sur le territoire. Ces programmes s'appuieraient sur la transdisciplinarité et le lien intergénérationnel entre acteurs.

08 Organiser des temps d'échange et de rencontre intersectoriels

Créer des moments de rencontre et d'échange d'expériences et de pratiques entre les acteurs des arts visuels, tout en favorisant une ouverture sur les autres secteurs de la culture.

09 Identifier les besoins des acteurs quant à la formation professionnelle

En s'appuyant sur les réseaux et les acteurs du territoire, un questionnaire pourrait être envoyé à l'ensemble des acteurs en vue d'identifier et de faire remonter leurs besoins.

10 Identifier les structures ressources pour les pratiques amateurs

La plateforme numérique régionale permettrait de recenser les structures ressources sur les territoires en vue de les valoriser.

11 Former les coordinateurs de l'éducation artistique et culturelle

Organiser des temps de rencontre au sein des inter-communalités pour les sensibiliser à la présence des arts visuels sur les territoires.

12 Faciliter l'insertion des étudiants et des jeunes diplômés

Travailler avec les écoles d'art de la région pour faciliter leur insertion à travers les projets d'éducation artistique et culturelle en s'appuyant sur les structures culturelles du territoire.

13 Assurer la continuité de l'éducation artistique et culturelle

Déterminer et renforcer les moyens de développer l'éducation artistique et culturelle sur tous les territoires.